

MARCHÉ DU LAIT

# Marché du Gruyère AOC: tout s'envole sauf le prix du lait

Ces derniers temps, Le Gruyère AOC brille dans le monde entier pour sa qualité mais également par son absence remarquée sur des marchés internationaux aujourd'hui très demandeurs. Selon les théories économiques les plus basiques, le prix d'un produit est déterminé par le niveau de l'offre et celui de la demande. Plus l'offre est pléthorique et la demande faible, plus le prix est bas. Or dans le cas qui nous concerne, la situation est inversée. La demande est forte et l'offre est faible et qui plus est d'excellente qualité. Dans ces conditions, les prix sur les marchés doivent logiquement s'échauffer. Et qui dit meilleur prix du fromage dit meilleur prix pour l'ensemble des acteurs de la filière, y compris les producteurs; cela semble clair comme du petit lait. Or, comme bien trop souvent sur les marchés agricoles, la logique commerciale ne remporte pas la mise. Malgré des négociations menées au sein de l'interprofession, aucune plus value n'est tombée dans l'escarcelle du producteur. Sans aucune négociation du prix du lait et sous la pression exercée par les affineurs, la décision a été prise d'augmenter la quantité de lait transformable en Gruyère de 3% (2% d'augmentation des quotas des producteurs et 1% pour une fromagerie supplémentaire). Uniterre ne peut accepter une telle situation et propose des pistes de réflexion pour améliorer le prix du lait payé au producteur.

## Pour une redistribution équitable des taxes

Selon le message véhiculé par l'interprofession, cette augmentation de quota permettra de répondre à la demande sans provoquer de changement significatif sur le prix du lait. Or une observation rapide de l'évolution du prix du lait destiné à la fabrication du Gruyère AOC sur ces cinq dernières années, montre qu'il n'a pas cessé de baisser, passant de 84.15 ct/kg en 2001 à 78.57 ct/kg en 2005 est cela malgré la bonne tenue des marchés. Il est donc plausible d'affirmer que cette augmentation ne va pas inverser la tendance! Pas besoin d'être professeur d'économie pour définir à terme les gagnants de cette action. Ce ne sont sûrement pas les couleurs de lait !

Il est tout de même nécessaire de reconnaître quelques points positifs à une augmentation du volume de fromage vendu. Le premier point est sans doute un meilleur positionnement du produit sur le marché et une plus grande visibilité

pour le consommateur et le deuxième concerne l'augmentation du volume des taxes prélevées par l'interprofession sur chaque kg de fromage vendu. Ces taxes permettent le fonctionnement de l'interprofession, de financer des campagnes marketing, les actions des affineurs et de récompenser la qualité du travail fourni par les fromagers. Dans cette liste des bénéficiaires, manque à l'appel l'agriculteur.

Actuellement et sauf erreur, aucune part de cette taxe ne lui est reversée directement. Il serait peut-être temps de réexaminer la situation étant donné l'effort fourni par la branche pour la livraison d'un lait d'une qualité sans cesse améliorée. Pour Uniterre, chaque nouveau critère de qualité imposé par la filière devrait impliquer une renégociation du prix du lait à la hausse et être justifié par des preuves suffisantes et reconnues par toutes les parties. La question des cellules dans le lait est un exemple frappant. Prétendre qu'une livraison de lait contenant entre 200'000 et 250'000 cellules justifie automatiquement une retenue sur le prix payé au kg est difficilement justifiable. Pour preuve, la qualité irréprochable du fromage actuellement produit est obtenue sans la mise en place d'un barème de sanction plus sévère que celle dictée par les exigences de base en matière de qualité du lait, à savoir la limite des 350'000 cellules/ml. Néanmoins, afin de récompenser les efforts de qualité, Uniterre propose de mettre une plus value sur le lait de qualité supérieure.

## Les montants attribués aux affineurs doivent être rediscutés

Depuis l'année laitière 2001, l'interprofession attribue Sfr 0.50 par kg de fromage aux affineurs afin qu'ils puissent financer leurs actions de promotion et débusquer ainsi de nouveaux marchés. A l'époque où cette décision avait été prise, le marché n'était pas ce qu'il est actuellement. Uniterre est d'avis qu'il serait nécessaire et justifié que cette somme soit renégociée entre les différentes parties et approuvée à l'unanimité au sein de l'interprofession. Ce d'autant plus qu'une part non négligeable du marketing est fait directement par l'interprofession. Des justificatifs sur les actions menées par les affineurs devraient également être à disposition des différents membres de l'interprofession.

## Quand les relations commerciales se tendent trop, elles finissent par se briser

Alors que les marchés indigènes et internationaux du Gruyère AOC sont favorables, que les ventes de fromages progressent, que la demande est forte et que les affineurs investissent des millions dans des caves et font des bénéfices record ; le prix du lait au producteur n'évolue...qu'à la baisse !

Dès lors, comment croire Samuel Luthi, directeur de la FPSL lorsqu'il déclare à l'Agri « que la formation des prix sur les marchés dépend notamment de deux facteurs : de l'équilibre entre l'offre et la demande d'une part et de la structure des producteurs et des acheteurs d'autre part. Sur les marchés saturés des denrées alimentaires, la pression sur les prix augmente encore au détriment du producteur - maillon par principe le plus faible de la filière - si le nombre de producteur est élevé et celui des acheteurs limité. Pour renforcer la position des producteurs, il faut donc rééquilibrer la situation face au transformateur en améliorant le degré d'organisation ».

La filière du Gruyère AOC semble être une interprofession performante et bien organisée. L'ensemble des acteurs y sont représentés et les négociations doivent pouvoir y être menées. Or, il est impossible à la production de discuter le prix du lait ! Doit-on y voir une volonté de protection des autres acteurs ? Les représentants paysans ne sont-ils pas assez soudés et intransigeants lors des négociations ? Vu de l'extérieur, ces questions ont leur légitimité !

L'histoire nous apprend qu'une détérioration de la confiance dans les relations commerciales tend à les briser. Un jour cela pourrait bien se manifester...

Nicolas Bezençon

## L'OMC a-t-elle vraiment condamné les mesures prises par les européens sur les OGM ?

Il semble que la presse se soit avancée un peu vite en annonçant que l'OMC avait condamné l'Union européenne dans la dispute qui l'oppose aux Etats-Unis, au Canada et à l'Argentine à propos des organismes génétiquement modifiés. Ces pays avaient considéré que le moratoire européen était contraire au droit du commerce international et qu'il leur faisait perdre des millions sur les marchés d'exportation. D'après un rapport confidentiel de l'OMC, qui a été mis en ligne par l'association « Les amis de la terre », la réalité semble beaucoup plus nuancée.

En fait, le panel d'experts de l'organe des différends de l'OMC ne conteste pas le droit de l'UE de pratiquer un contrôle serré sur les OGM, ni même la potentialité d'instaurer un moratoire. Ce qui est principalement reproché à l'UE, c'est sa lenteur dans l'étude des dossiers touchant aux autorisations d'OGM sur son territoire. A cette critique s'ajoute le fait que les interdictions de produits OGM effectuées par certains Etats membres étaient non conformes car ce n'était pas à ces Etats de prendre ce type de décision. Tout ceci ne suffit néanmoins pas à l'OMC pour condamner l'Union européenne ou pour imposer des pénalités.

Le rapport confidentiel analyse les positions des différentes parties et va jusqu'à légitimer un moratoire sur les OGM : « Si de nouvelles preuves scientifiques apparaissent qui contredisent les faits scientifiques disponibles et qui concernent directement les produits transgéniques en phase d'autorisation, nous pensons qu'il pourrait être justifiable de suspendre toutes les autorisations en cours le temps d'évaluer les nouvelles preuves ».

Le rapport final concernant ce dossier paraîtra à la fin avril. C'est à ce moment que nous pourrons réellement connaître le fin mot de l'histoire.

Valentina Hemmeler

